

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2009</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille neuf, le 02 novembre à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

**Etaient présents :**

Michel SOHIER, Maire,  
Jean- Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU,  
Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoints.

Louis AUGES, Michèle DABADIE, Yann DRESCHER, Marie-France GAULTIER,  
Raymonde HUE, Jean-Claude KERGARAVAT, Anne LEVESQUE, Henri LE BELLEC,  
Yves MEUNIER, Erwan RIVOALLAN, Jacques THOMAS, André TILLY

**Absents excusés :**

Jack ALBERIC  
Vania BROUDIC, procuration à Serge KERAMBRUN  
Laurence GELARD , procuration à Raymonde HUE  
Marielle GUILLARD

**Date des convocations :** 27 octobre 2009

**Secrétaire de séance :** Yves MEUNIER

**Assistait également à la séance :**

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale  
Melle Florence LE MAT, rédacteur

**Ordre du jour :**

- I. Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2009
- II. Informations du Maire
- III. Finances
- IV. Personnel
- V. Marchés publics
- VI. Bail de chasse
- VII. Questions diverses

La séance est ouverte, il est 19 H45.

## **I. Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2009**

Le Maire se dit dans l'obligation de reporter l'approbation de ce procès verbal, étant donné qu'un problème de relevé du courrier de la mairie par la poste et donc de distribution aux conseillers dans les délais n'a pas permis à ceux-ci d'en prendre connaissance.

## **II. Informations du Maire**

- Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jack ALBERIC en date du 25 septembre 2009 annonçant sa démission du conseil municipal pour raisons personnelles. Il dit avoir volontairement laissé passer du temps avant de l'annoncer en espérant que Monsieur ALBERIC reviendrait sur sa décision. Le Maire avait réellement tenu à ce qu'il fasse partie de son équipe et le remercie pour sa collaboration.
  
- Le Maire donne également lecture d'un courrier du responsable de restaurant scolaire, Monsieur Frédéric LE GALL, demandant sa mutation sur un poste similaire dans la commune de Plouguiel vacant à cause du décès subit du titulaire du poste. Le Maire dit être compréhensif de la volonté d'un agent de prendre un poste dans une commune où il demeure et dans laquelle il est président du club de foot.

Monsieur LE GALL sera remplacé par Monsieur Christian LE ROY, retenu parmi seize candidats sur dossier et à l'unanimité parmi quatre candidats à l'entretien. Il vient du Foyer Logements de Ploumilliau.

- Enfin, Le Maire fait part de la volonté de mutation de Monsieur Jean-Yves MINOUS, responsable du pôle environnement aux services techniques, qui est retenu pour le poste de responsable des services techniques de Plougrescant à compter du 01 janvier 2010.

Le Maire dit qu'il n'a pas été évident pour lui d'accepter le départ d'un si bon employé mais qu'aujourd'hui il a « accusé le coup ». Cet employé avait bénéficié de beaucoup de formations à Tréguier et c'est très bien ainsi même s'il nous quitte aujourd'hui. Le remplacement va se faire en interne. Il y a là une opportunité de valoriser Monsieur Christophe RANNOU qui donne toute satisfaction. Monsieur MINOUS fera le maximum pendant deux mois pour l'assister dans la préparation de son entrée dans son nouveau poste et des formations seront nécessaires.

Monsieur Yves MEUNIER en déduit donc qu'un poste se libère. Le Maire acquiesce.

### III. Finances : réévaluation des tarifs communaux

Monsieur HUON informe les élus que l'augmentation retenue à compter du 01 janvier 2010 est de 2%. Il donne lecture de ces nouveaux tarifs :

#### 1.LOCATION DE SALLES

##### 1.1 Salle des Fêtes

Caution : 350 €

Forfait chauffage : 31 €

Forfait non nettoyage de la salle : 102 €

			1 er janvier 2009	1 er janvier 2010
<b>Réunions</b>	Association	Tréguier	gratuit	gratuit
		Extérieur	35 €	36 €
	Particulier	Tréguier	60 €	61 €
		Extérieur	100 €	102 €
<b>Apéritifs</b>		Tréguier	100 €	102 €
		Extérieur	130 €	133 €
<b>Arbres de Noël</b>	Association	Tréguier	Gratuit 1 fois/an	Gratuit 1 fois/an
		Extérieur	130 €	133 €
<b>Animations, lotos, repas...</b>	Association	Tréguier	150 € Gratuit 1 fois/an	153 € Gratuit 1 fois/an
		Extérieur	210 €	214 €
	Particulier	Tréguier	175 €	178 €
		Extérieur	235 €	240 €
<b>Activités commerciales</b>	Commerçants	1 er jour		250 €
		2 ème jour.		125 €

##### 1.2 Vieil Evêché/Salle des Ajoncs d'Or

Caution : 350 €

			1 er janvier 2009	1 er janvier 2010
<b>Réunions</b>	Association	Tréguier	gratuit	gratuit
		Extérieur	35 €	36 €
	Particulier	Tréguier	50 €	51 €
		Extérieur	100 €	102 €

### **1.3 Salles « Goas Mickaël »**

50 € / jour ( y compris les fluides)

Cette salle pourrait être louée notamment pour des activités de la CC3R.  
(prévu surtout dans le cadre du projet COMENIUS)

### **1.4 Salle Ecole élémentaire**

30 € / réunion

### **1.5 Location théâtre de l'Arche**

Nouveaux tarifs à voir ultérieurement

## **2.CIMETIERES**

		Juin 2001	1 er janvier 2010
<b>Concessions</b>	15 ans	152,45 €	<b>200 €</b>
	30 ans	304,90 €	<b>350 €</b>
		Juin 2001	1 er janvier 2010
<b>Columbarium</b>	15 ans	304,9 €	<b>350 €</b>
	(3 urnes)	30 ans	609,80 €
	Droit d'ouverture pour le dépôt de chaque urne	30,49 €	<b>40 €</b>
<b>Cavurne</b>	15 ans		<b>300 €</b>
	(4 urnes)	30 ans	<b>550 €</b>

Monsieur LE HENAFF explique que les cavurnes comprennent un petit caveautin étanche de 80x80 cm .

Le jardin du souvenir se fera dans l'espace paysager entre les sanitaires et le premier espace réservé aux concessions.

## **3.PARKING, TROTTOIRS**

### **3.1 Terrasses (année)**

15,24 le m2 en 2000

18 € au 1er janvier 2010

### **3.2 Terrasses (Mercredi en Fêtes)**

Nouveaux tarifs à voir ultérieurement

### 3.3 Fête Foraine

	mars 2005	1 er janvier 2010
Inférieur à 20 m2	2 € le m2	2,16 €
De 20 m2 à 40 m2	1,5 € le m2	1,62 €
Supérieur à 40 m2	1 € le m2	1,08 €

### 3.4 Cirques

			1 er janvier 2009	1 er janvier 2010
<b>Surface inférieure à 200 m2</b>				
	Premier jour	Avec ménagerie	100 €	102 €
		Sans ménagerie	60 €	61 €
	Deuxième jour	Avec ménagerie	70 €	71 €
		Sans ménagerie	40 €	41 €
<b>Surface supérieure à 200 m2</b>				
	Premier jour	Avec ménagerie	160 €	163 €
		Sans ménagerie	100 €	102 €
	Deuxième jour	Avec ménagerie	100 €	102 €
		Sans ménagerie	70 €	71 €

### 4. CLOITRE

Entrée : 2 € inchangé

		Tréguier	Extérieur
	Photo de mariage	30 €	50 €
	Réception privée (3 heures)	150 €	200 €

### 5. CANTINE

	/ repas	1 er mars 2009	Rentrée scol 2010
	Enfants de Tréguier	2,47 €	2,52 €
	Enfants extérieurs	3,40 €	3,47 €

## **6. TRAVAUX EN REGIE**

/ heure		1 er janvier 2009	1 er janvier 2010
<b>Main d'œuvre</b>		33 €	34 €
(exemple	Installation et désinstallation podium : 6 h)		
<b>Matériel</b>	Camion benne	26 €	27 €
	Véhicule léger	20 €	21 €
	Balayeuse	87 €	89 €
	Tracteur	42 €	43 €
	Gyrobroyeur	20 €	21 €
	Désherb aquacid	52 €	53 €
	Désherbeur Therm	15 €	16 €
	Tondeuse autoporté	35 €	36 €
	Tondeuse tracté	20 €	21 €
	Débrousailluse	15 €	16 €

Monsieur AUGES regrette une absence de mutualisation des moyens. Le matériel pourrait aussi servir à des communes environnantes. Le Maire lui précise que la municipalité n'est pas partie dans cette optique et monsieur LE HENAFF ajoute que Tréguier n'est pas souvent sollicité pour le prêt de matériel.

## **7- GARDERIES**

Vu à un précédent conseil

### **IV. Personnel : modification du tableau des effectifs**

#### ➤ **A partir du 01 décembre 2009**

**Avancement de grade** : adjoint technique principal de 2 ème classe au lieu de adjoint technique de deuxième classe. (le nouveau responsable du pôle environnement).

#### ➤ **A partir du 01 janvier 2009**

- un poste existant d'adjoint technique 2 ème classe est à pourvoir (suite au départ de M.Floury).

- un poste existant d'adjoint technique de deuxième classe à 30/35 ème est à pourvoir pour pallier au remplacement d'une personne partie au Lycée Keraoul.

- création par anticipation d'un emploi d'adjoint de deuxième classe du patrimoine à la bibliothèque de 21/35 ème qui passera à 28/35 ème à compter d'avril.

- création d'un emploi d'agent de maîtrise pour pouvoir recruter le nouveau responsable de restaurant scolaire.

Le Maire met ces propositions au vote. **Elles sont acceptées à l'unanimité.**

## V. Marchés publics

### ➤ **Voirie 2009**

Le Maire explique que suite à l'appel d'offres lancé, quatre entreprises ont retiré un dossier et seulement deux ont fait parvenir leurs plis avant le 23 octobre 2009 ( BOURGEOIS PICHARD et EUROVIA).

L'estimation des travaux était de 236 954 € et il y avait une tranche ferme et trois conditionnelles.

Le choix s'est fait d'après deux critères : la valeur technique ( notée sur 20 et comptant pour 40 % de la note) et le coût de la prestation ( noté sur 20 et comptant pour 60 % de la note).

<u>Propositions des entreprises</u>		Note	Note technique	Total
EUROVIA	233 907,50 € HT	17.5	15	16.5
BP	204 107 € HT	20	14	17.6

La commission d'appel d'offres a donc retenu l'entreprise BOURGEOIS PICHARD.

Le Maire demande donc de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise. Il met la proposition au vote. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

Monsieur LE HENAFF explique que cette fois ci il ne s'abstient pas car il ne fait plus partie de cette entreprise depuis trois ans. Il n'y a donc plus de confusion possible entre vote d'un élu et position d'un salarié.

### ➤ **Aménagement du centre ville**

Madame GAUTIER expose que lors du conseil du 25 mai avait été décidée la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre ville. Les candidats ont remis leur offre en juillet et la commission s'est réunie le 20 août 2009 .La commission est composée de quatre personnes (Le Maire, Jean-Michel HUON, Yves MEUNIER et Anne GAUTIER) et un tiers d'architectes ( l'architecte des bâtiments de France et de la DRAC avec voix consultative).

Sur dix dossiers reçus, trois ont été retenus et donc trois équipes sélectionnées auxquelles a été remis un dossier pour faire une offre de prix et une note d'intention.

Les quatre personnes de la commission ont visité dans diverses villes les aménagements faits par ces équipes.

Les offres ont été remises le 14 octobre et les plis ouverts par une commission interne ( Le Maire , la secrétaire générale, le responsable des services techniques) et les dossiers analysés par Métavision.

La commission s'est réunie à nouveau le 28 octobre avec les deux architectes, le cabinet Métavision, et Monsieur GUILLOU et a débattu du choix à opérer. Chaque équipe a obtenu deux voix et la voix du président de la commission , donc du Maire, étant prépondérante, c'est l'équipe MADEC qui remporte le marché pour un montant de 300 600 € HT alors que l'estimation des travaux était de 370 000€.

Le Maire et Monsieur HUON s'accordent sur le point qu'il n'est pas envisageable d'imaginer la place de la cathédrale sans voitures et rappellent que la priorité n'a pas été accordée au moins disant.

Monsieur LE HENAFF prévient qu'il s'abstiendra lors du vote car se dit incompétent en matière d'aménagement urbain.

Madame GAUTIER ,quant à elle, précise qu'elle votera oui sans hésitation, alors qu'elle-même avait choisi l'équipe L'ATELIER DE L'ILE.

Le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché avec l'équipe MADEC.

Il met cette proposition au vote. **Elle est approuvée avec 20 voix pour et 1 abstention ( MR LE HENAFF )**

## **VI. Bail de chasse**

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Philippe HAMON , nouveau Président de la société de chasse de Minihiy, de chasser, détruire des nuisibles et passer sur un territoire appartenant à la commune de Tréguier ( terrain longeant la rive du Jaudy, petit bois au dessous du terrain de stockage de la vase) pour un an à compter du 01 novembre 2009.

Monsieur LE HENAFF avertit tout de même qu'un chemin piétonnier allant de l'abattoir jusqu'à l'embouchure du ruisseau du bilo va peut-être être réouvert. Des travaux de débroussaillage seraient donc nécessaires. La société de chasse devra en tenir compte.

Le Maire met la proposition aux voix. **Elle est acceptée avec 19 voix pour et 2 abstentions ( MRS LE BELLEC ET THOMAS).**

## VII. Questions diverses

- ❖ Monsieur AUGES constate qu'aucune information sur l'évolution de la concession du Port de commerce n'est à ce jour donnée. Il souhaite connaître la position de l'exécutif sur cette question.

Monsieur Le Maire , après avoir bien écouté les propos de Monsieur AUGES , se permet de lui répondre que le ton et certains mots qu'il vient d'employer ne lui ont pas paru particulièrement amicaux. D'autre part, le devenir du port de commerce ne relève pas d'une question diverse mais d'un véritable débat au conseil municipal auquel l'exécutif n'est pas prêt. Le Maire ajoute d'ailleurs que la réunion de liste du 08 octobre dernier a bien démontré qu'elle n'était pas en mesure actuellement de présenter des projets. Les visions différentes exprimées à cette réunion le montraient bien. Le Maire n'a pas envie que l'équipe se donne en spectacle. Il ne répondra donc pas à cette question , le moment n'est pas encore venu . Il précise qu'il en a tout à fait le droit.

- ❖ Monsieur AUGES constate également une dégradation progressive des commerces du centre ville mais souligne qu'apparemment ce n'est pas en conseil municipal le lieu du débat.

Le Maire rectifie et ajoute que ce n'est surtout pas le moment. Evidemment, il faut réfléchir sur le sujet et force est de constater que si les commerces ont tendance à quitter le centre ville, ils ne disparaissent pas forcément. Ils s'installent ailleurs, surtout dans des centres commerciaux mis en place par les communautés de communes , y compris la Communauté de communes des Trois rivières. Pourquoi ceci ? A cause d'un problème de stationnement au centre ville et d'un manque d'attrait de celui-ci. On est en train de s'en occuper puisque l'on vient de parler du réaménagement du centre ville.

Le Maire ajoute que la désertification commerciale est aussi un problème dans les autres villes et que toutes les propositions sont les bienvenues. Il rappelle tout de même que la ville vient de permettre le redémarrage d'un restaurant sur les quais dans des conditions loin d'être simples et assez risquées ( restaurant Le Ponton).

- ❖ Monsieur LE BELLEC a observé que d'autres communes , par exemple BUHULIEN, cherchent à se débarrasser des mauvaises herbes par des fleurs vivaces.

D'autre part, il déplore l'annulation l'été dernier de concerts à la cathédrale. Il faudrait prendre contact avec Monsieur Le Curé afin que cela ne se reproduise pas car cela donne une mauvaise image de Tréguier.

Il constate enfin qu'il serait plus esthétique de faire enlever des plaques d'ardoises (face au Point information jeunesse et au vieil évêché) qui servaient dans le temps d'urinoirs et de les remplacer par exemple par des plantations.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée, il est 21 H45.

Les Conseillers,

Le Maire,